

Zeitschrift:	Unsere Kunstdenkmäler : Mitteilungsblatt für die Mitglieder der Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte = Nos monuments d'art et d'histoire : bulletin destiné aux membres de la Société d'Histoire de l'Art en Suisse = I nostri monumenti storici : bollettino per i membri della Società di Storia dell'Arte in Svizzera
Herausgeber:	Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte
Band:	32 (1981)
Heft:	2
Artikel:	Lausanne : 500e anniversaire de l'union de la cité et de la ville inférieure
Autor:	Hugli, Jean
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-393404

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LAUSANNE – 500^e ANNIVERSAIRE DE L’UNION DE LA CITÉ ET DE LA VILLE INFÉRIEURE

par Jean Hugli

Lausanne fête cette année un anniversaire important : celui de l'unification (il vaudrait peut-être mieux parler de *réunification*) de la communauté lausannoise, soit de la fusion de la Cité, jusqu'en 1481 sous administration épiscopale, et de la Ville inférieure, politiquement autonome depuis plus d'un siècle. L'événement sera commémoré au cours de l'été par diverses manifestations civiques et une exposition au Forum de l'Hôtel de Ville ; il n'est peut-être pas inutile de donner ici un aperçu succinct de cette tranche intéressante de l'histoire lausannoise.

DE LOUSONNA À LAUSANNE

Après que les invasions barbares eurent complètement ruiné le *vicus* de Lousonna et décliné sa population, les quelques habitants qui avaient réussi à subsister résolurent, au IV^e siècle, de quitter les rives du lac et de remonter sur plus de trois kilomètres la vallée du Flon pour chercher refuge sur le piton rocheux de la Cité, citadelle inexpugnable où ils transportèrent ce qui restait de leurs biens meubles et de leur administration, ainsi que le nom même de leur ville. La position était si favorable qu'elle permit à la bourgade de prendre un nouveau départ et de se trouver assez importante, à la fin du VI^e siècle, pour que l'évêque d'Avenches Marius (le futur saint Maire) décida d'y transférer le siège de son diocèse. Comme il advint souvent dans les premiers temps du royaume franc, l'évêque – traditionnel *defensor civitatis* – fut amené à assumer, avec les clercs qui l'entouraient, la direction politique de la communauté lausannoise, longtemps encore confinée sur cette colline qui était sa sauvegarde. Lorsque avec l'avènement des Carolingiens la sécurité des communications fut revenue, permettant à nouveau le trafic des marchandises et provoquant une renaissance générale du commerce et de l'artisanat, Lausanne vit sa population s'accroître rapidement, et des quartiers nouveaux prirent naissance sur les collines voisines et dans les vallons qui les séparaient de la Cité. Ces quartiers – la Palud, le Pont, le Bourg et Saint-Laurent – englobés dans un nouveau système de fortifications, dépendaient tout naturellement de l'administration épiscopale, ainsi qu'il est précisé en une formule lapidaire dans le préambule des *Franchises de saint Amédée*, qui fut évêque de Lausanne de 1144 à 1159 : «*Tota villa Lausannensis, tam Civitas quam Burgum, est dos et alodium beate Marie et ecclesie Lausannensis*» (Toute

la Ville de Lausanne, tant la Cité que le Bourg, est la dot et l'alleu de la bienheureuse Marie et de l'Eglise lausannoise). La communauté lausannoise était donc encore parfaitement homogène au milieu du XII^e siècle, et l'on ne discerne pas l'ombre d'une administration municipale, même rudimentaire, dans cette ville déjà peuplée en majorité de marchands et d'artisans. (Certains bourgeois, tant de la Cité que des quartiers nouveaux, étaient bien appelés quelquefois à faire partie du Conseil de l'évêque; mais ils n'étaient pas les élus de leurs concitoyens.)

L'ÉMANCIPATION DE LA VILLE INFÉRIEURE

La situation devait évoluer considérablement au siècle suivant. Stimulés par l'exemple des «bonnes villes» du Pays de Vaud dépendant du comte de Savoie, les bourgeois de Lausanne commencèrent à revendiquer des franchises leur donnant une certaine autonomie interne. Ce fut le début d'une âpre lutte de plus d'un siècle, tournant parfois à la guerre civile, entre les citoyens de la Ville inférieure d'une part, l'évêque et le Chapitre d'autre part. C'est finalement sous l'épiscopat de Jean de Rossillon (1323-1341) qu'apparurent les premiers Conseils élus de la communauté formée par les quatre quartiers (ou «bannières») de la ville basse, où un pouvoir communal se développa, totalement indépendant du Conseil épiscopal qui continuait à administrer la Cité. Dès 1346, en tout cas, la scission est consommée: Lausanne est divisée en deux villes distinctes, chacune dotée d'autorités propres, l'évêque (dont les droits étaient d'ailleurs sauvegardés) étant politiquement le seul dénominateur commun.

Cette situation très particulière devait durer jusqu'au dernier quart du XV^e siècle. Elle fut source d'innombrables litiges, les citoyens de la Ville inférieure luttant avec ténacité pour l'extension de leurs franchises, l'évêque cherchant avec non moins de constance à limiter ses concessions et même à regagner le terrain perdu. Les comtes – puis ducs – de Savoie, les villes suisses, l'archevêque métropolitain de Besançon, le pape, l'empereur lui-même intervinrent dans le conflit comme arbitres ou comme conseillers de l'une ou l'autre des parties.

Les guerres de Bourgogne, auxquelles Lausanne fut, pour son malheur, étroitement associée – puisque le Téméraire y concentra son armée et y séjourna de mars à mai 1476, et qu'après la défaite de Morat les Confédérés pillèrent la ville pendant trois jours et trois nuits – resserrèrent les liens entre la Ville inférieure et la Cité; celle-ci était d'ailleurs privée de son chef, car l'évêque Julien de la Rovère (le futur pape Jules II), nommé en 1472, ne rejoignit jamais son diocèse qu'il résigna le 16 juillet 1476. Son successeur, Benoît de Montferrand (1476-1491), prélat imbue de ses priviléges, se trouva d'emblée dans une situation difficile, les bourgeois de la Ville inférieure étant parvenus à persuader ceux de la Cité (et une partie du Chapitre) des avantages d'une fusion en une seule communauté, politiquement indépendante de l'évêque, qui ferait de Lausanne une ville comparable à Berne, Fribourg ou Soleure, que l'on regardait avec envie... L'hostilité du nouvel évêque ne fit que hâter les choses, et en mars 1478 déjà, le principe de l'union était approuvé à l'unanimité par le Conseil de la Ville inférieure.

LA RÉUNIFICATION

Il fallut cependant attendre encore plus de trois ans pour que la fusion devînt effective. Abstraction faite de l'opposition véhément de Benoît de Montferrand, qui agrava son cas par des mesures arbitraires, il s'agissait de venir à bout des réticences des bourgeois de la Cité et du Chapitre qui redoutaient, non sans raison, d'être rapidement majorisés par les autres «bannières», dont la population et les ressources étaient beaucoup plus considérables. Quantité de problèmes devaient être résolus, dont certains apparaissent encore aujourd'hui lorsque deux communes fusionnent (et le processus dure généralement plus de trois ans!).

Les choses auraient d'ailleurs pu traîner plus longtemps si un homme énergique, compétent, entièrement acquis à la cause de la réunification, n'était entré, en septembre 1479, au Conseil de la Ville inférieure: Jean Bagnyon, notaire à Lausanne depuis 1463, auteur de *Fierabras*, compilation en prose d'une chanson de geste de la fin du XII^e siècle et de récits traduits du *Speculum* de Vincent de Beauvais. Homme de confiance des Lau-sannois dans leurs litiges avec l'évêque, cet habile juriste établit un projet d'union détaillé qui fut adopté par les Conseils le 9 juillet 1480 et salué par un grand feu de joie allumé sur la place de la Palud. Le 5 novembre de la même année, les représentants des deux communautés siégeant ensemble décidaient, pour donner force de loi à la réunification, de faire dresser une «lettre d'union», à la rédaction de laquelle Bagnyon prit une part prépondérante.

L'acte fut solennellement signé le 6 juillet 1481, dans le cloître de la Cathédrale, par les représentants des deux communautés, malgré une ultime démarche de Benoît de Montferrand qui vint en personne déclarer l'assemblée illégale.

C'est cette date du 6 juillet 1481 qui mérite d'être retenue comme celle de la fusion: en d'autres termes, de la naissance de la commune de Lausanne telle qu'on la connaît aujourd'hui. Le 2 septembre suivant, Jean Bagnyon devenait «prieur» (syndic) pour la Ville inférieure et Pierre Ravier pour la Cité (Bagnyon vit même son mandat reconduit l'année suivante). Le même jour étaient élus les membres du nouveau Conseil. Tous prêtèrent serment le 16 septembre.

Il fut décidé qu'en l'absence momentanée d'un bâtiment adéquat à la Cité, les autorités élues de la communauté lausannoise siégeraient pour quelque temps à l'Hôtel de Ville de la Palud, où s'assemblaient déjà, depuis une quinzaine d'années, les conseils de la Ville inférieure. Le provisoire a la vie dure: elles y siègent encore aujourd'hui, après cinq cents ans – dans un bâtiment, il est vrai, quelque peu transformé au XVII^e siècle...